

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
--:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
--:-:-:-:-

DECRET N° 75-55 du 28 Février 1975
portant intérim -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret n° 74-277 du 21 Octobre 1974, portant formation du
Gouvernement et le décret n° 75-26 du 29 Janvier 1975 qui l'a
modifié ;
VU le Décret n° 74-289 du 4 Novembre 1974, déterminant les Ser-
vices rattachés à la Présidence de la République et fixant
les attributions des Membres du Gouvernement ;

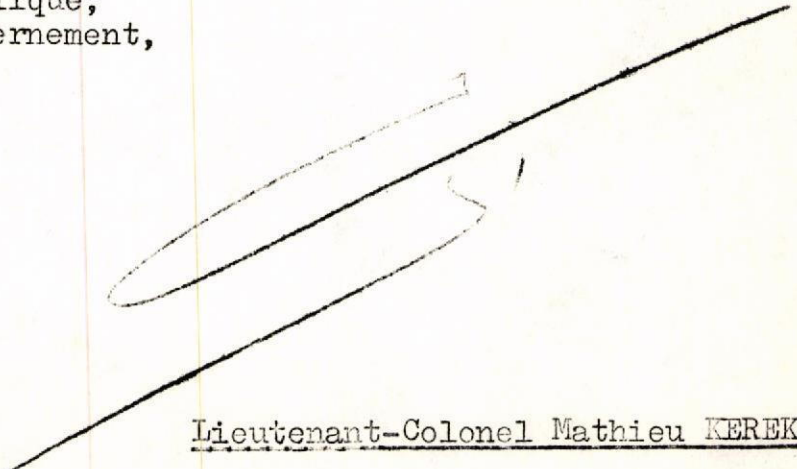
D E C R E T :

ARTICLE 1er.-- Pour compter du Vendredi 28 Février 1975, le Chef de Bataillon
Michel ALLADAYE, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, as-
sure l'intérim du Ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, pen-
dant l'absence du Capitaine André ATCHADE.

ARTICLE 2.-- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.--

Fait à COTONOU, le 28 Février 1975

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 8 - SGG 4 - CNR 4 -
SPD 2 - MEPT-MF-DGFP-DB-DGF 8 - DGP-
DGAJL-INSAB-DI-Gde?Chanc. 8- IAA-DCCt-
IGF-CNI 6 - JORD 1.--